

COMMUNE DE VINASSAN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 22 décembre 2008 à 18h30

Date de la convocation : 16 décembre 2008

Date d'affichage :

PRESENTS: MM. Didier ALDEBERT – Christian GARRABE – Victor FUERTES - Gérard FRATICOLA –Gérard BATIGNE- Gilles GRANAL- Mlle Emmanuelle CODINA – Mme Sylvie BARRAU –Mmes Marie IMBERNON – Anne-Marie FOURGOUS – MM. Cyril POULET – Mmes Chantal ESPADA – Nadine RESSEGUIER — Mmes Katia CAYRE – Marie-Claude DELLONG – M. Jean-Paul BACABE -

REPRESENTES: M. GARCIA par M. FRATICOLA
M. OURNAC par M. FUERTES
M. ROUCH par M. GARRABE

Secrétaire de séance : Madame Sylvie BARRAU

08-54 Programmation travaux 2009

A) Aménagement espace public et desserte pour les transports en commun

Monsieur le Maire présente un projet d'aménagement de l'Avenue Montestruc entre la rue de la Font et la rue du 1^{er} Mai ainsi que l'aménagement d'une desserte pour les transports en commun sur l'emplacement de l'ancien camping municipal.

Ce projet qui a fait l'objet de plusieurs réunions avec le cabinet Sud Réhal permet d'une part, la sécurisation de cette partie de l'Avenue Montestruc par la création de trottoirs jusqu'à ce jour inexistantes et d'autre part, de regrouper dans un lieu homologué et sécurisé deux arrêts de bus.

L'intérêt des commerçants est pris en compte. Les places de stationnement sont conservées et une zone 30 km/h est créée.

Le montant des travaux est estimé à 306.091€ TTC (255.929€ HT) dont 47.208 HT pour la réfection de la chaussée sur la RD 31

L'assemblée approuve à l'unanimité l'avant projet présenté et autorise Monsieur le Maire à rechercher les aides financières possibles.

B) Création d'une aire de service pour camping cars

Monsieur Cyril POULET présente les propositions étudiées pour la création d'une aire de service pour camping cars sur les emplacements de l'ancien camping municipal complètement intégré dans le projet de desserte de bus.

La proximité de la Clape, le Littoral tout proche font qu'un réel potentiel existe qui pourrait avoir des conséquences non négligeables en terme de recettes et d'impact économique.

Les différents opérateurs rencontrés ont tous fait état d'un grand intérêt pour ce type d'aménagement.

Au cours du débat, il est retenu le principe de création d'une aire de service de seize emplacements avec un accès entièrement automatisé avec règlement par carte bancaire. Le coût de l'investissement est estimé à 70 000€ TTC (58 173 HT). Le Maire est chargé d'obtenir les autorisations nécessaires et les aides financières éventuelles.

08 55 Projet acquisition de terrains

Monsieur le Maire fait l'historique des différents contacts avec la famille VIRICEL pour la vente à la Commune de deux parcelles de 7 560 et 14 860m² soit 22 420 m² à proximité de Saint Félix. Une promesse de vente de 50 000€ valable six mois a été signée le 10 décembre 2008, à condition que ces terrains soient destinés à un usage d'intérêt collectif.

Ces terrains sont actuellement classés en zone agricole et tout autre projet nécessiterait une révision du PLU approuvée par le Conseil Municipal.

Après un tour de table où chacun est invité à s'exprimer, l'assemblée donne son accord de principe pour l'acquisition des parcelles et autorise Monsieur le Maire à poursuivre les négociations pour la destination du terrain et la création d'une réserve foncière communale.

08 56 Projet vente de terrain

Après plusieurs échanges, les Etablissements CHAUSSON proposent d'acquérir une parcelle communale de 635 m² jouxtant l'implantation actuelle de l'entreprise pour le prix principal de 28 575€.

Cette vente faciliterait un projet d'agrandissement et la circulation des véhicules dans l'enceinte de l'entreprise.

Le Conseil fait remarquer que le terrain en question est déjà en partie occupé par l'entreprise. Il accepte la proposition d'achat des Ets CHAUSSON. Il autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de cession. Une servitude sera établie pour l'accès au réseau pluvial et d'assainissement existant sur cette parcelle.

Affaires diverses

08 57 Conformément à l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Locales, l'Assemblée autorise Monsieur le Maire, dans l'attente du vote du budget 2009, à engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts sur le budget 2008, non compris les remboursements obligatoires des emprunts.

08 58 A la demande de la Trésorerie, un titre de recettes de 2002 relatif au rôle de l'eau d'un montant de 476€12 est classé irrécouvrable. Après poursuite des services du Trésor un Procès Verbal de carence a été établi.

08 59 Monsieur BATIGNE informe à l'assemblée des dispositifs mis en place pour l'après midi récréative des seniors programmée pour le Samedi 10 janvier 2009.

08 60 Dans le cadre des délégations accordées au Maire, un marché à procédure adaptée a été conclu le 25 novembre 2008 avec le cabinet Sud Réhal de Narbonne pour la maîtrise d'œuvre du projet de sécurisation de la desserte des bus et de l'aménagement de l'avenue Montestruc.

La séance est levée à 19h40